

# Équipe de soins spécialisés

----

Projet de santé de l'ESS  
Ophtalmologie 59 – 62  
« SOS ŒIL HDF »

Personne responsable de l'ESS  
Nom : Vincent DEDES  
Fonction : Ophtalmologue  
E-mail : [vincent.dedes@cof.fr](mailto:vincent.dedes@cof.fr)

## 1. A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Depuis quelques années, la prise en charge en ophtalmologie dans la région Haut de France s'est améliorée notamment grâce à une structuration de la filière visuelle autour des 3 professions suivantes :

- **Les ophtalmologistes** (médecin spécialiste médical et chirurgical)
- **Les opticiens** (BTS opticien-lunetier en charge de la vente, vente et appareillage en équipement optique et disposant de la possibilité de procéder à un renouvellement optique si l'ordonnance est valide : <5 ans pour les 16 à 42 ans et <3 ans pour plus de 42 ans.
- **Les orthoptistes** (paramédical avec la possibilité de réaliser sur prescription un bilan orthoptique et rééducation et de procéder à un renouvellement optique dans les mêmes conditions que les opticiens).

Acteur central de cette structuration, les ophtalmologues se sont donc organisés avec les autres professionnels de la filière visuelle (les 3 « 0 ») permettant d'offrir à la population des HDF les bénéfices suivants :

- Besoin d'un équipement optique satisfaisant : l'équipement optique par habitant est un des meilleurs au monde
- Réduction des délais de prise en charge grâce : au développement du travail aidé (orthoptistes, infirmières, opticiens et assistants médicaux,), aux nouvelles installations et aux cabinets secondaires
- Amélioration de la prise en charge médicale et chirurgicale de proximité
- Meilleure répartition des plateaux techniques lourds sur le Nord-Pas-de-Calais.
- Bonne coopération entre médecins libéraux et établissement de santé (cliniques, hôpitaux, établissement de santé privé d'intérêt collectif (Espic))

Pour aller plus loin, les ophtalmologues libéraux souhaitent poursuivre cette dynamique et continuer à s'organiser avec tous les acteurs du territoire et ce afin de répondre aux principaux besoins suivants :

- Manque de coordination entre professionnels de la filière visuelle
- Certains territoires encore en sérieuse difficulté d'accès à l'ophtalmologiste (notamment en cas de demandes de soins non programmés)
- Prise en charge médicale et chirurgicale en urgence et soins non programmés.
- Relation médecin traitant – médecin spécialiste (diabéto, cardio, neuro par exemple) avec l'ophtalmologiste du patient.
- Télé-expertise encore très peu développée.
- Coordination entre ophtalmologistes pour prise en charge des pathologies oculaires nécessitant des plateaux techniques lourds (traumatismes, rétine chirurgicale, tumeurs, etc.).

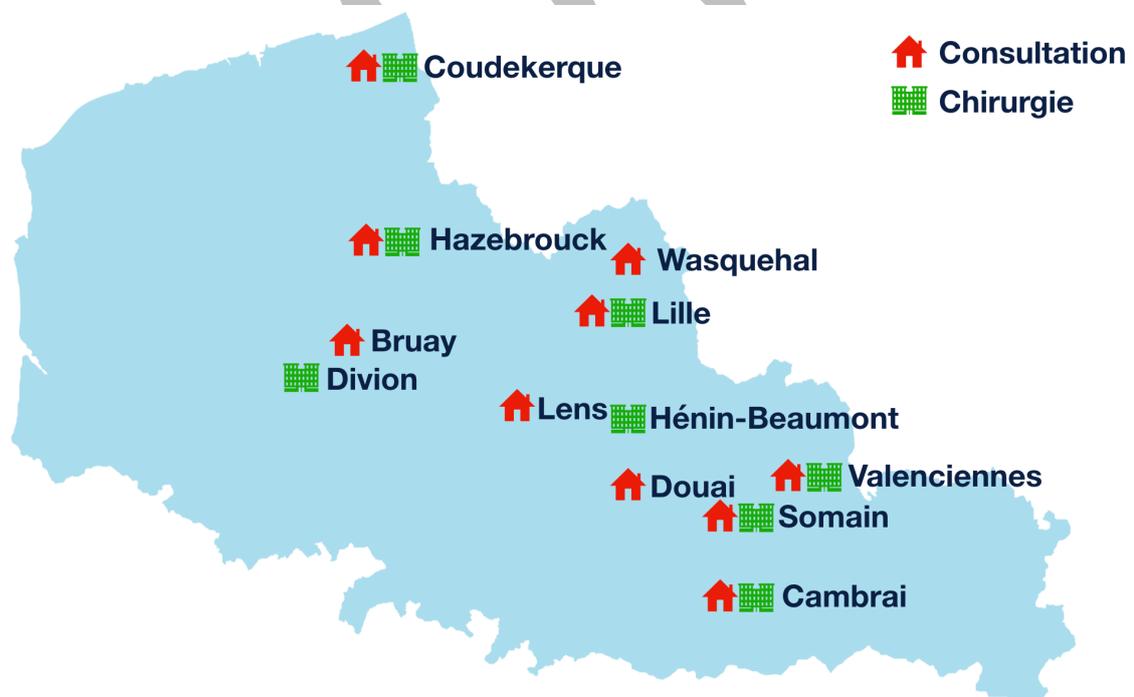
Pour ce faire, il est proposé de mettre en place une Equipe de Soins Spécialisés (ESS) pour améliorer l'organisation et la visibilité de l'offre en ophtalmologie sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

## 2. Composition de l'équipe de soins spécialisée

L'équipe de soins spécialisés sera au départ constitué de 40 ophtalmologues exerçant principalement au sein du Cabinet ophtalmologique des Flandres (COF) et de l'institut ophtalmique de Somain (IOS). La liste de professionnels de l'ESS est fixée en annexe 1.

Le territoire d'intervention de l'équipe s'étend du Littoral jusqu'à Valenciennes (cf. voir la carte ci-dessous). Il comprend 9 sites de consultations et 6 sites de chirurgie dont 4 en capacité de prendre en charge des pathologies chirurgicales complexes.

Cette équipe sera amenée à évoluer en fonction du déploiement de l'ESS sur le territoire régional avec une 1<sup>ère</sup> extension dans le département du Pas de calais (territoire de Boulogne) puis à terme à la Somme



### 3. Structure juridique choisie (facultatif)

Les professionnels opteraient pour le démarrage pour la création d'une association loi 1091 complétée dans un 2<sup>nd</sup> temps d'une SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires).

Un règlement intérieur sera établi pour fixer les principes de bon fonctionnement de l'équipe et le lien avec les autres spécialistes du territoire non adhérents à l'ESS.

### 4. Objectifs opérationnels de l'ESS

L'ESS aura pour objet de répondre principalement aux 4 objectifs opérationnels suivants :

#### a) La prise en charge des soins non programmés

La prise en charge des soins non programmés en ophtalmologie peut-être complexe à organiser. L'équipe de soins spécialisés propose de formaliser une organisation permettant de répondre aux demandes des patients dans les 48 heures ouvrées toute l'année. Cette organisation s'appuiera sur un agenda en ligne de prise de rendez-vous et un secrétariat joignable via un numéro unique.

La ligne téléphonique et la prise de rendez-vous en ligne seront accessibles toute l'année aux ophtalmologistes, médecins traitants, médecins spécialistes, CPTS, MSP, SAS, établissements de santé, orthoptistes afin de faciliter l'adressage de leurs patients. D'autres professionnels de santé (comme les infirmiers ou pharmaciens) pourront également contacter l'ESS par l'intermédiaire du médecin traitant.

Cet agenda en ligne et le numéro unique seront accessibles de 9H à 17H du lundi au vendredi.

Chaque ophtalmologue participant au projet s'engage à réserver des créneaux de rendez-vous dédiés sur chaque site de consultation.

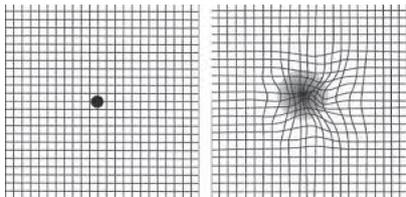
Le secrétariat sera formé à la réception d'appels d'urgence afin d'appréhender au mieux les besoins et ainsi l'orientation vers l'ophtalmologue disponible.

A la fin de la prise en charge, un compte-rendu sera établi et transmis au patient et au médecin traitant ainsi qu'au professionnel requérant s'il n'est pas le médecin traitant sous format numérique via la messagerie sécurisée de santé.

La 1<sup>ere</sup> année, l'activité prévisionnelle de l'ESS en réponse à ces demandes de soins non programmés est estimée entre 5 000 et 10 000 patients.

### Cas d'usage :

- 1) Un patient de 70 ans sans suivi depuis quelques années présente une baisse d'acuité visuelle rapide depuis quelques jours avec métamorphopsie sans douleur.
  - Il prend RDV avec son MT qui diagnostique une suspicion de DMLA
  - Le MT appelle au numéro de l'ESS qui propose un rdv au patient dans les 48H ouvrés en indiquant que le patient doit venir accompagné (dilatation probable)



- 2) Un patient de 20 ans présente une conjonctivite unilatérale avec douleur qui s'aggrave malgré traitement bien conduit prescrit par le MT
  - Il téléphone à son MT qui prend rdv pour son patient sur agenda en ligne de l'ESS sur site le plus proche du domicile du patient pour suspicion de kératite.
  - Le patient bénéficie d'une prise en charge en cs spécialisé ophtalmologique dans les 48H ouvrés



### b) La prise en charge de pathologie chirurgicales lourdes de proximité

La ligne téléphonique et le système de prise de rendez-vous en ligne permettront également aux professionnels de santé d'adresser des patients pour lesquels une prise en charge lourde est nécessaire. Pour ce faire, l'ESS contractualisera avec des établissements de santé afin de disposer des infrastructures pour proposer ces soins (plateaux et matériels techniques lourds).

Comme pour les soins non programmés, les professionnels de l'ESS s'engagent à donner une réponse dans les 48H ouvrées. Ainsi, les professionnels de l'ESS auront des plages horaires dédiées sur chaque site de consultation et un planning opératoire.

Cet agenda en ligne et ce numéro unique seront accessibles toute l'année aux ophtalmologistes, médecins traitants, médecins spécialistes, CPTS, MSP, SAS, établissements de santé, orthoptistes.

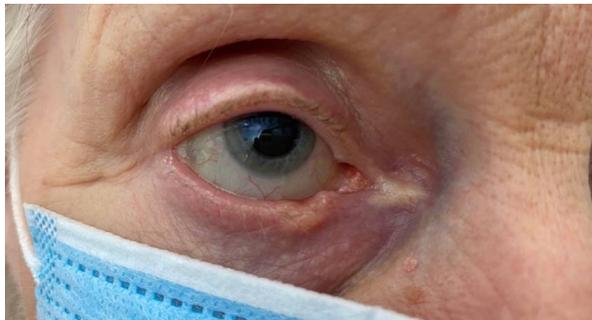
Enfin, les professionnels prenant en charge ces patients s'engagent à transmettre un compte-rendu de l'acte médical au médecin traitant. Ce document sera transmis dans un format numérique par messagerie sécurisée au patient et au professionnel de santé requérant.

La 1<sup>ère</sup> année, l'activité de l'ESS est estimée à environ 300 patients ayant besoin de soins lourds.

**Cas d'usage :**

Une patiente de 73 ans avec une lésion évoluant depuis quelques mois, avec saignement intermittent

Besoin d'un avis sur la nécessité d'une biopsie avec un ophtalmologiste spécialisé en orbito-palpébrale.



**c) Le développement de la téléexpertise en ophtalmologie**

Certains ophtalmologues de l'équipe souhaitent proposer une offre de téléexpertise dans le respect des règles conventionnelles. Des plages horaires seront donc réservées chaque jour de la semaine (du lundi au vendredi) à heures fixes afin de répondre aux demandes reçues pendant la semaine.

Les professionnels de santé ciblés pourront ainsi adresser des demandes pour avis de prise en charge en ophtalmologie en ayant la garantie d'avoir une réponse dans un délai de 7 jours.

**Cas d'usage :**

- 1) Une patiente de 45 ans diabétique avec tuméfaction importante de la paupière inférieure droite. Elle prend RDV chez son MT qui hésite entre volumineux chalazion, abcès ou dacryocystite. Il décide donc de prendre un rdv (en ligne ou par téléphone) pour téléexpertise à l'ESS avec envoi de photos pas messagerie sécurisée
  - Un échange direct entre MT et l'ophtalmologiste gérant les télé-expertises du jour est alors organisé
  - L'ophtalmologiste confirme le simple chalazion, un compte rendu est envoyé par messagerie sécurisée, le MT prescrit le traitement adapté.



2) Au cours de l'examen du 9<sup>ème</sup> mois de l'enfant, le MT a un doute sur un strabisme convergent ou un épicanthus

- Il envoie une image faite par smartphone sur messagerie sécurisée et demande une télé expertise asynchrone à l'ESS
- Un ophtalmologiste de l'ESS analyse les images et propose la conduite à tenir. Un compte rendu est envoyé par messagerie sécurisée.



#### **d) La formation des professionnels**

L'ESS envisage également de déployer des formations pour les professionnels faisant partie de l'équipe tout comme les professionnels étant susceptibles d'orienter les patients vers leur structure. Ces formations s'adresseront à tous les professionnels qui le souhaitent et porteront sur les modalités de recours à un ophtalmologue.

En synthèse, la concrétisation de ces objectifs nécessite une amélioration de l'accès et de la visibilité de l'offre de soins libérale en ophtalmologie. Par ces actions, l'ESS permettra de :

- Faciliter l'accès aux ophtalmologistes volontaires
- Faciliter la coordination pour les prises en charge nécessitant le recours à plusieurs spécialités, en lien notamment avec les établissements de santé
- Assurer une bonne articulation dans les organisations locales telles que les CPTS ou les hôpitaux sur les patients ayant besoin d'un recours spécialisé (diabète, HTA, Covid long, maladie auto-immune, ...)
- Faire connaître l'offre de spécialistes libéraux auprès : des généralistes, des autres spécialistes et des paramédicaux
- Faciliter et organiser la télé-expertise en ophtalmologie en assurant une permanence journalière pour les médecins requérants en semaine et à heures fixes.

## 5. Identification du public bénéficiaire

Les bénéficiaires directs de l'organisation déployée par l'ESS sont principalement :

- Des médecins traitants ayant besoin d'un avis de spécialistes (téléexpertise) ou un besoin d'une consultation en présentiel dans les 48 H (demandes de soins non programmés)
- Médecins spécialistes
- Autres professionnels : orthoptistes, SAS, CPTS, MSP
- Les établissements de santé
- Aux autres professionnels de 1<sup>er</sup> recours (pharmaciens, infirmiers) ayant identifiés un besoin (après accord du Médecin Traitant)
- Aux opticiens en cas d'évolution des règles sur la profession

Les bénéficiaires indirects sont les patients qui bénéficieront de cette nouvelle organisation avec un accès plus rapide aux consultations de spécialistes ou à l'accès à un plateau technique à proximité de leur domicile. Tous les patients sont éligibles sans critères d'exclusion dès lors qu'ils ont été envoyés par leur médecin traitant.

## 6. Lien avec le médecin traitant et place du projet dans le parcours de soins

Même si l'ophtalmologie est une spécialité qui est accessible en accès direct pour certains actes la place du médecin traitant dans l'organisation proposée est primordiale et ce dans le respect des grands principes du parcours de soins.

Ainsi, dans le cadre des soins non programmés, les actes seront réalisés en lien avec une orientation préalable par un médecin ou l'ophtalmologue habituel du patient.

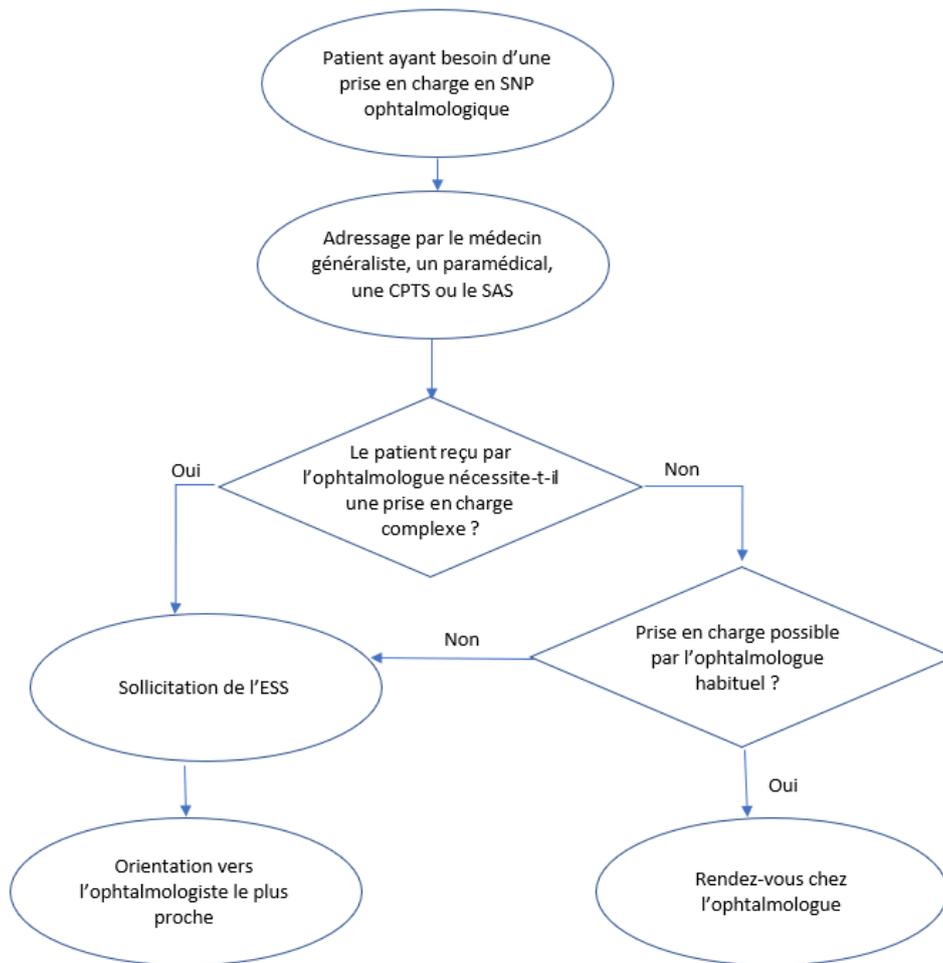


Schéma 1 : Prise en charge des soins non programmés en ophtalmologie proposé par l'ESS

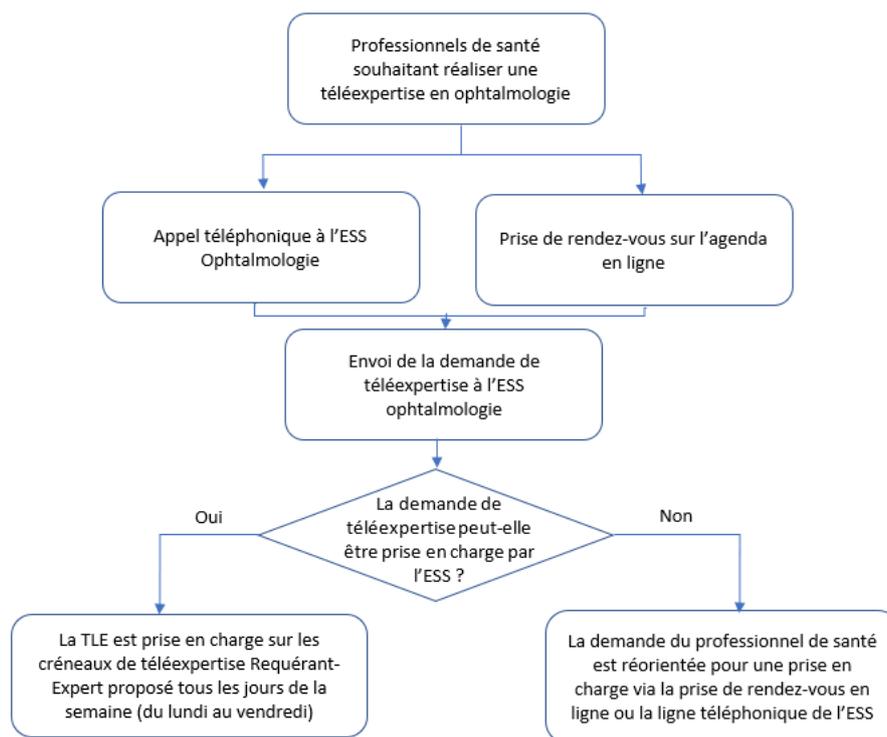


Schéma 2: Téléexpertise en ophtalmologie proposé par l'ESS

Aussi, tous les actes réalisés donneront lieu à un compte rendu aux médecins traitants via la messagerie sécurisée.

## 7. Partenariats envisagés

Les ophtalmologues participant à l'ESS travaillent déjà en lien avec certains établissements des groupes Ramsay, Elsan, avec le Centre Hospitalier d'Hazebrouck et l'Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) de l'AHNAC.

Des partenariats avec les structures d'exercices coordonnés (ESP, MSP, CPTS, autres ESS) présentes sur le territoire de l'Equipe de Soins Spécialisés en ophtalmologie seront également développés (par exemple : diabète, HTA, COVID-Long, etc.). Des liens existent déjà avec la CPTS de Lille Ouest (avec en projet le dépistage précoce des troubles visuels chez l'enfant). Des contacts ont également été pris avec les CPTS Littoral en Nord et BBH pour recueillir leurs besoins.

Cette équipe de soins spécialisés va ainsi favoriser la place des spécialistes dans les CPTS ou les équipes de soins primaires. Elle permettra d'être l'interlocuteur unique de la CPTS pour répondre aux missions de la CPTS et faciliter ainsi les échanges entre médecins spécialistes et autres professionnels du territoire. Elle permettra également d'offrir aux CPTS des réponses concrètes à leur projet de santé, comme celles portant sur les soins non programmés par la mise à disposition d'un numéro unique pour joindre les spécialistes. Cette nouvelle équipe s'inscrit donc pleinement dans les objectifs des CPTS.

## 8. Modalités d'échanges sécurisés de l'information et de communication

L'ESS utilisera une plateforme de prise de rendez-vous agréée et accessible aux professionnels de santé extérieure à l'équipe habilitée. Les RDVs pourraient être pris soit par la standardiste téléphonique soit par le médecin adresseur en ligne. Cette plateforme sera accessible à tous les sites de l'ESS et interfacée avec les logiciels métiers des médecins spécialistes pour éviter d'utiliser deux agendas.

Les outils de messagerie sécurisée de santé seront également utilisés afin de garantir une communication sécurisée entre professionnels participants au projet.

Enfin, une plaquette d'information sur le projet va être créée et diffusée afin d'informer les professionnels installés sur le territoire de la création de l'ESS.

## 9. Les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'action

Cf. tableau en annexe

Pour fonctionner, l'équipe devra s'équiper de :

- **Une ligne téléphonique et d'un secrétariat/coordinatrice** qui réceptionne les appels de patients et de professionnels de santé afin de les orienter (tri simple des urgences et du degré d'urgence). Le coordinateur assistera également les professionnels dans l'utilisation des outils numériques en fonction des besoins. Une partie des appels aboutiront à la prise de RDV pour certains motifs couverts par l'ESS.
- **Un site internet à travers son site** afin de présenter l'ESS et les professionnels qui la composent, préciser les modalités de contact par les praticiens, renvoyer vers les différents outils numériques (prise de RDV, échanges sécurisés d'informations et de documents). Seront également décrits les signes d'appels des pathologie oculaires, les cas cliniques simples, l'anatomie simplifiée de l'œil et des annexes et les pathologies courantes.
- **Un agenda partagé interfacé avec leur logiciel métier et permettant la prise de RDV de professionnels à professionnel.** Cet agenda permettra aux professionnels de mettre en place des :
  - Réunions d'échanges et de concertations entre professionnels
  - Réunions d'organisation prise en charge entre patients et ophtalmologue
  - Programmes de formation continue et initiale (externe, interne).

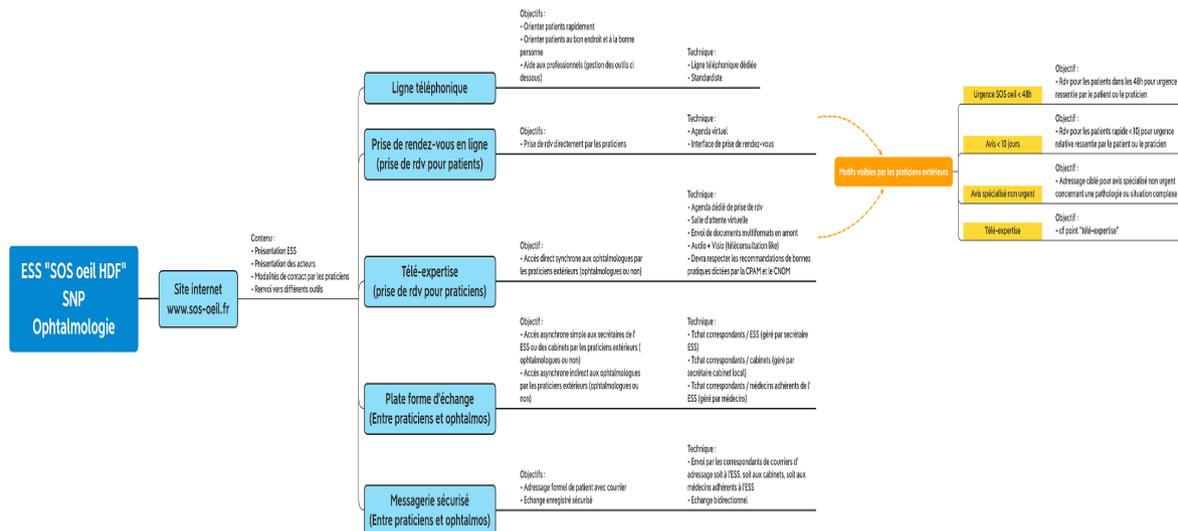
Les motifs de RDV doivent pouvoir être précisés (SNP, demande de RDV < à 10 jours, échanges avec un ophtalmologue à distance.

Cet outil doit être éligible à la télé expertise, dite synchrone, intégré au système de RDV (question du compte utilisateur). Il doit également permettre de :

- Disposer d'un formulaire et d'un dossier avec PJ afin d'adresser une demande
- Disposer d'un outil de visio sécurisée mettant en relation 2 professionnels de santé lors du RDV
- Disposer de tous les éléments nécessaires à la facturation de l'acte de TLE
- Permettre la réalisation d'un CR traçant l'acte de TLE et un envoi aux médecins adresseur et traitant

- **Un outil de téléexpertise** pour offrir la possibilité de convertir l'échange en une télé expertise suivi d'un envoi du CR des échanges de manière sécurisée pour la traçabilité ainsi que les éléments nécessaires de facturation de l'acte.
- **Un système d'information sécurisé et agréé HDS** (hébergeur de données de santé) permettant à un médecin de la région de s'adresser à l'ESS avec la possibilité d'échanger des informations et documents à travers un canal sécurisé pour un avis sur une prise en charge de patient par l'ESS.

Tous les actes réalisés dans le cadre de l'ESS seront rémunérés selon la tarification en vigueur.



## Suivi et évaluation

Les indicateurs proposés pour suivre l'évolution de l'ESS sont :

- Nombre de patients pris en charge
- Nombre de spécialistes intervenants dans l'ESS
- Nombre de partenariats formalisés avec les ES et les autres structures coordonnées de type CPTS
- Nombre de professionnels sollicitant l'ESS
- Nombre d'appels reçus
- Nombre de rendez-vous pris sur la plateforme de rendez-vous en ligne

PROJET

## Annexe : Liste des adhérents à l'ESS

Dr Elodie Bohere  
Dr Adrien Lossouarn  
Dr Younes Serghini  
Dr Jean Philippe Theron  
Dr Fabien Denimal  
Dr Nabil Taright  
Dr Olivier Wavreille  
Dr Thierry Amzallag  
Dr Patrick Paul  
Dr Alexandre Baillieul  
Dr William Basson  
Dr Rym Benosman  
Dr Tristan Boret  
Dr Guilhem Bruneau  
Dr Davide Dassio  
Dr Lucile Gogneaux  
Dr Denis Jourdel

Dr François Malbrel  
Dr Rym Ouled-Moussa  
Dr Florent Racousot  
Dr Mathieu Sabatier  
Dr Marc Salle  
Dr Nicolas Santerre  
Dr Damien Sergent  
Dr Lucie Stalnikiewicz  
Dr Fabien Vincent  
Dr Lucie Nielloud  
Dr Damien Wargnez  
Dr Clement Gruchala  
Dr François Leuillette  
Dr Veronique Vasseur  
Dr Jean-Geoffroy Mery  
Dr Vincent Dedes

PROJET